

Réunion de consultation informelle sur la protection des organismes de radiodiffusion

Genève, 14 et 15 avril 2011

Commentaire relatif au projet de traité de l'OMPI sur la protection
des organismes de radiodiffusion

Document soumis par la délégation du Japon

1. Dans une lettre datée du 14 mars 2011, le Secrétariat a reçu de la part de la délégation du Japon le commentaire ci-joint relatif au projet de traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion.
2. Le commentaire est présenté dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

**COMMENTAIRE DU JAPON RELATIF AU PROJET DE TRAITÉ DE L'OMPI SUR
LA PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION**

1. La protection des organismes de radiodiffusion constitue une partie essentielle de l'examen du système du droit d'auteur dans le contexte de la société numérique interconnectée, et le Japon estime qu'il s'agit-là d'un élément extrêmement important.
2. Le Japon propose d'entamer des discussions de fond sur les objectifs, la portée et l'objet de la protection des organismes de radiodiffusion, sur la base du document SCCR/15/2 Rev.
3. Le Japon prie instamment les États membres et le Secrétariat de l'OMPI de poursuivre leur débat animé afin de s'acheminer vers une adoption précoce du traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion et d'offrir une protection appropriée aux organismes de radiodiffusion traditionnels, au moins.

[Fin de l'annexe et du document]